

Utiliser les alternatives à la détention (AD) comme stratégie de transformation des systèmes

Mettre fin à la détention des migrants

Résumé destiné aux décideurs

Si les populations ont migré tout au long de l'histoire humaine, la détention des migrants est un phénomène relativement récent qui s'est répandu dans de nombreuses régions du monde au cours des trente dernières années. Le recours croissant à la détention des migrants comme outil de gestion des migrations illustre parfaitement la tendance, en plein essor de par le monde, à la criminalisation des communautés de migrants.

L'expérience vécue en détention a de nombreux effets néfastes et persistants sur les individus. Ces derniers comprennent des problèmes de santé physique et mentale débilissants qui se font ressentir bien après la période de détention, souvent tout au long de la vie. En outre, il est essentiel d'examiner les effets de la détention des migrants sous

l'angle intersectionnel. Autrement dit, il s'agit de comprendre que les individus ont des identités diverses qui s'entrecoupent, et sont donc affectés de manière très particulière.

Après trente ans d'utilisation grandissante des systèmes de détention des migrants dans la majeure partie du monde, les résultats sont clairs: la détention cause des dommages graves au niveau personnel, communautaire et systémique, et son coût humain et financier la rend difficile à maintenir dans la durée.

Côté solutions, les éléments de preuve abondent pour démontrer que les AD créent des issues favorables pour les individus, les communautés et les États¹. À travers différents cadres mondiaux, tels que le Pacte mondial sur les migrations, le commentaire général

¹ Sampson, R., Chew, V., Mitchell, G. et Bowring, L. *There Are Alternatives: A Handbook for Preventing Unnecessary Immigration Detention* (version révisée), International Detention Coalition, 2015, pp. 9 - 15.

N° 5 du Comité sur les travailleurs migrants et bien d'autres, les États se sont engagés à soutenir les AD non privatives de liberté dans le but de réduire puis de mettre fin à la détention des migrants. La Coalition internationale contre la détention (IDC) estime qu'il s'agit là d'un contexte politique favorable au changement.

COMPRÉHENSION DU CONTEXTE DES AD

Il n'existe aucune définition universelle des AD. Elles trouvent donc des interprétations différentes dans les domaines juridique, conceptuel, académique et pratique. Par conséquent, différents acteurs font appel au terme AD pour décrire un large éventail de pratiques et d'initiatives.

IDC conçoit un monde où la détention des migrants n'existe plus et où ceux qui émigrent jouissent de leurs droits et vivent dans la dignité. Forte de cette vision, IDC reconnaît l'importance des AD en tant que concept académique et juridique. Toutefois, elle les conçoit avant tout comme une stratégie de transformation des systèmes visant à réduire puis à mettre fin à la détention des migrants, mais aussi à bâtir des systèmes de gestion des migrations qui garantissent la dignité et le respect des droits humains.

En outre, IDC conçoit les AD comme un éventail de lois, de politiques et de pratiques permettant à ceux qui sont menacés de détention de vivre au sein de la communauté sans se

voir détenus pour des raisons liées à leur statut migratoire. IDC estime que les AD peuvent impliquer divers niveaux d'intervention, parmi lesquels les garanties liées à la liberté et aux droits dans la gestion des migrations, le contrôle et l'évaluation des individus, les options de placement, ou encore l'impartialité et la rapidité de la gestion des cas.

UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION DES SYSTÈMES

IDC estime que la détermination et le dynamisme du mouvement visant à mettre fin à la détention des migrants repose sur la diversité des démarches des différents acteurs. Pour IDC, le plaidoyer en faveur des AD est l'une des nombreuses stratégies dont dispose la société civile pour faire réduire le recours à la détention, mais aussi pour ouvrir la voie à des systèmes de gestion des migrations qui excluent ce dernier.

C'est le leadership de nos membres, de nos partenaires et des personnes qui ont vécu une situation de détention, notamment les groupes marginalisés tels que les femmes, les filles, les personnes transgenres, les personnes aux identités de genre diverses et les communautés LGBTI+, qui inspire notre organisation à fonder notre démarche sur une vision. Autrement dit, si nos efforts se focalisent sur ce à quoi nous nous opposons, nous plaidons également en faveur de l'avenir que nous désirons, un monde où la détention des migrants n'existe plus.

Pourquoi une transformation des systèmes ?

Si d'une part, la détention des migrants produit chaque jour des effets dévastateurs sur les détenus, elle est par ailleurs mise en œuvre via d'imposants et complexes systèmes de gestion des migrations qui affectent les individus, les familles et les communautés de façon systémique. Pour faire évoluer le statu quo, il faut s'intéresser à la détention des migrants sous l'angle systémique et non au cas par cas. Notre travail consiste à modifier des systèmes : il exige le recours à des processus intentionnels qui s'attaquent aux structures sous-jacentes et altèrent les mécanismes de soutien pour faire advenir un changement durable.²

Éléments essentiels

Proposer une vision et une feuille de route

Pour IDC, l'utilisation des AD comme stratégie de transformation des systèmes implique de poser les bases d'une vision et d'une feuille de route ouvrant la voie à des démarches de gestion fondées sur les droits humains, l'agentivité et la liberté. Cet objectif impose la mise au point de systèmes qui renforcent et protègent les communautés de migrants dans la durée, afin de favoriser la santé, l'équité et la durabilité de la société dans son ensemble.

S'adapter au contexte

L'expérience d'IDC montre que le changement s'inscrit toujours dans un contexte. Selon les endroits, la détention des migrants se manifeste de manière très différente et est fonction de de facteurs politiques, historiques et migratoires bien précis. IDC estime que pour que les AD constituent une stratégie efficace, elles doivent s'ancrer dans une démarche pragmatique, nuancée et contextualisée qui vise à mettre en œuvre des valeurs et des principes essentiels fondés sur les droits. Aucun modèle ne saurait s'appliquer partout de la même manière. Le processus de changement, ainsi que les interventions relatives aux AD, changeront selon le contexte.

Viser un changement transformatif progressif

Le processus de prise en considération des AD encourage les décideurs à réévaluer les pratiques actuelles. Il permet aussi de faire changer les mentalités, pour délaissier la détention au profit de modes de gestion des migrations radicalement différents. Les programmes autonomes d'AD fournissent aux gouvernements les preuves et l'expérience nécessaires. Leurs effets se font également sentir par ricochet au fur et à mesure de leur expansion et de leur inclusion dans le système global, avec pour objectif final l'abandon complet de la détention des migrants. C'est ainsi que la transformation du système peut advenir lorsque l'on vise un changement transformatif progressif.

² Abercrombie, Harries et Wharton, *Systems change: A guide to what it is and how to do it*, NPC, 2015, p.5.

Usage du terme « AD »

À l'heure actuelle, l'usage du terme « AD » peut constituer un choix stratégique dans certains contextes, mais pas dans certains autres. Toutefois,³ le terme AD doit devenir obsolète au fur et à mesure que notre théorie du changement prend forme. En effet, les initiatives ne reposant pas sur la détention sont appelées à devenir la norme, tandis que les mécanismes et processus fondés sur les valeurs doivent se voir intégrés aux systèmes sociaux du quotidien. Dans l'intervalle, nous devons atténuer les risques associés à l'usage du terme « AD ». Les États demeurant attachés à l'exécution des lois, certains ont repris le terme et s'en servent pour désigner des mesures coercitives de renforcement du contrôle et de la surveillance plutôt que des mesures de réduction du recours à la détention et de renforcement des droits.

Renforcer la confiance et la collaboration

Faire des AD une stratégie recèle un immense potentiel de contribution au changement lorsque la confiance et la collaboration règnent entre les différents acteurs impliqués dans leur conception, notamment les communautés de migrants, la société civile entre autres. Bien que cette collaboration n'existe pas dans tous les contextes, ou à différents degrés, elle peut s'établir au fil du temps. Elle mène à ce qu'on appelle souvent une démarche « pansociétale » ou

« pangouvernementale ». En outre, IDC a constaté que l'utilisation des AD comme stratégie est particulièrement efficace quand l'une des priorités essentielles est de nouer le dialogue avec les départements et personnel d'administration de l'Etat adéquats pour mettre au point des solutions collaboratives.

S'impliquer

Il existe de nombreuses approches et tactiques différentes dont les groupes de la société civile peuvent se servir pour plaider en faveur des stratégies d'AD. Là où certains préfèrent se focaliser sur l'implication directe du gouvernement, d'autres privilégient l'organisation de la communauté, les médias et la communication, la recherche et la documentation, ou encore la formation et l'assistance technique. Les organisations et groupes de la société civile peuvent adopter des démarches qui conviennent à leur contexte, à leurs forces, à leur savoir-faire et à leurs ressources.

LES PRINCIPES D'IDC POUR LES AD

IDC juge que l'adhésion aux principes suivants garantit la contribution des AD à la réduction et à l'élimination de la détention des migrants. Par conséquent, IDC entend incarner ces principes et se laisser guider par eux dans l'utilisation des AD comme stratégie de transformation des systèmes.

3 Voir par exemple European ATD Network, Theory of Change: Building evidence and momentum on engagement-based alternatives to detention, to reduce immigration detention at the national and regional levels in Europe, 2019.

Les AD doivent respecter les droits humains⁴

Les AD doivent participer à l'autonomisation et au leadership des personnes, pour leur permettre de suivre leur chemin dans la complexité des processus migratoires qui affectent directement leur vie et leur avenir. Les AD doivent préserver l'humanité et la dignité de chacun, mais aussi reconnaître que les migrants menacés de détention subissent des violations nombreuses et intersectionnelles de leurs droits humains. Les AD ne doivent ni causer de nouveau dommage, ni aggraver la violation des droits.

Les AD doivent réduire le recours à la détention des migrants

Par nature, on ne peut pas considérer qu'une démarche réduise la détention des migrants lorsqu'elle s'inscrit en parallèle des systèmes de détention des migrants et ne réduit ni le recours qui y est fait, ni la taille des installations qui y sont dédiées.

Les AD doivent se fonder sur la participation, pas l'exécution des lois

Les AD fondées sur la participation renforcent la confiance, soutiennent l'autonomisation et promeuvent l'agentivité et le bien-être. Ainsi, les gens sont en mesure de participer activement aux processus qui affectent leurs droits et leur avenir.

Les AD doivent comprendre un soutien holistique

Les AD doivent être axées sur un soutien communautaire holistique permettant aux gens de trouver une forme de stabilité, de pouvoir cheminer à travers des systèmes complexes, mais aussi de pourvoir à leurs besoins fondamentaux, d'accéder aux services de base et d'assurer leur bien-être.⁵

Les AD ne doivent pas impliquer de privation de liberté

Les mesures, considérées individuellement ou collectivement, qui reviennent à une privation de liberté, sont *de facto* des mesures de détention. On les désigne parfois comme des « formes alternatives de détention », que les États les désignent comme des AD ou non. Par exemple :

- › *Les abris ou installations d'accueil fermées*
- › *Les lieux reculés ou isolés physiquement*
- › *Le filtrage aux frontières internationales ou dans les zones de transit*
- › *La surveillance ou le marquage électronique*
- › *Les conditions ou restrictions lourdes*

4 Sampson, R., Chew, V., Mitchell, G. et Bowring, L, *There are Alternatives*, 2015, pp. 18 - 33.

5 Voir Sampson, R., Chew, V., Mitchell, G. et Bowring, L, *There are Alternatives*, 2015, p. 28.

LES BRIQUES DE BASE DES AD EN PRATIQUE

Sur la base des recherches réalisées à l'échelle mondiale par IDC et publiées dans *There are Alternatives*,⁶ IDC a conçu un cadre holistique de développement des AD fondées sur les droits intitulé Modèle communautaire d'évaluation et de placement (CAP). Ce modèle comprend :

- › *La liberté : présomption contre la détention*
- › *Les standards minimum*
- › *L'identification et la décision*
- › *La gestion des cas, assistance et résolution*
- › *Les options de placement*

En admettant qu'aucun modèle d'AD ne saurait s'adapter partout de la même manière, le CAP ne cherche

pas à prescrire des solutions à une réalité complexe. Au contraire, il soutient les parties prenantes dans leur implication, dans le développement d'AD adaptées au contexte, ainsi que dans la prise de responsabilités vis-à-vis de celles-ci.

REJOIGNEZ-NOUS

IDC soutient le leadership de ses membres et de ses partenaires afin de mettre au point des stratégies sur mesure. IDC s'efforce ainsi de faire en sorte que les immigrés qui ont vécu la détention ou risquent de la vivre soient en position de diriger des campagnes de plaidoyer au niveau national, régional et mondial sur le sujet de la réduction et de l'élimination de la détention des migrants. Rendez-vous ici pour découvrir comment rejoindre IDC : <https://idcoalition.org/join-idc/>

Pour consulter davantage de ressources, consultez l'article complet : <https://idcoalition.org/atd-strategy/>

6 Sampson, R., Chew, V., Mitchell, G. et Bowring, L. *There Are Alternatives: A Handbook for Preventing Unnecessary Immigration Detention* (version révisée), International Detention Coalition, 2015.